

Assurer la conduite d'un vignoble -

Eligible au CPF

Durée : 70 h en présentiel au CFPPA

Cette formation peut donner lieu à la certification d'un bloc de compétences du BPREA



INFORMATIONS PRATIQUES

➤ Le contenu de la formation est **adapté selon les attentes des stagiaires, qui sont exprimées en amont de la formation**. L'action de formation est organisée sous forme de cours en salle, et de visites chez des maraîchers, de travaux pratiques.

➤ **Evaluation** : à partir d'une fiche technique, explication lors d'un entretien, des choix techniques et organisationnels du stagiaire –
Jury : 1 formateur

➤ Personnes concernées : personnes avec projet d'installation en agriculture, exploitants agricoles, demandeur d'emploi ou personnes désireuses d'assurer la conduite technique d'un atelier arboricole.

➤ **Coût** : 1190 € pour les stagiaires VIVEA (conditions de financement modifiées – nous contacter) / 1120 € pour les stagiaires France Travail seul – du CPF et en autofinancement / 961,80 € pour les stagiaires d'autres OPCA
Possibilité de prise en charge des frais de formation (VIVEA, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation...)

Le présentiel seul permet la validation d'une UCARE du BPREA. Il peut être couplé avec des heures à distance permettant de valider le bloc de compétences C3 du BPREA. Une période de stage peut également être proposée pour la C3.

➤ Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou pamela.tauleigne@educagri.fr

➤ Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

➤ Taux de satisfaction (données 2023) : **87,1 %**

➤ Taux de réussite (données 2023) : **100 %**

➤ Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>

CONTENU DE LA FORMATION

✓ Elaborer l'itinéraire technique du vignoble

- Connaître la physiologie de la vigne et les principaux modes de conduite en viticulture (y compris en biodynamie)
- Identifier les moyens de prévention et de lutte contre les ravageurs et les maladies
- Connaître la filière viticole et ses acteurs
- Identifier et choisir ses cépages
- Respecter la réglementation en viticulture (phytosanitaire, douanes...)
- Etablir le calendrier de production et estimer le temps de travail (cahier des charges)
- Prévoir les investissements nécessaires à l'atelier
- Prévoir les résultats technico-économiques de l'atelier
- Analyser la conduite de l'atelier, identifier ses forces et ses faiblesses

✓ Réaliser les travaux de l'atelier de production

- Réaliser la taille, le palissage, la plantation...
- Assurer la conduite sanitaire du vignoble
- Effectuer des visites d'exploitations, de caves coopératives ...

Référent formation : marion.bealet@educagri.fr



Et cfppa.aubenas@educagri.fr

